
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Charles-Louis Kroneder, capitaine au 14^e régiment de réserve.

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Louis Kroneder a vu le jour à Vienne (Autriche), le 24 mai 1786 ; le 11 avril 1810 il est entré au service de France, en qualité de fusilier, dans le régiment des étrangers, et ce service s'est prolongé jusqu'au 15 novembre 1813 ; le 22 décembre de la même année, il s'est enrôlé dans le régiment de chasseurs des Pays-Bas, et après avoir été promu au grade de sergent-major en 1824, il fut congédié en janvier 1830 par expiration de son engagement.

Aussitôt que la révolution éclata, il se rallia à la cause de la Belgique, et dès le 28 octobre 1830, il reçut le brevet de sous-lieutenant au 3^e régiment d'infanterie ; il est parvenu successivement au grade de capitaine de 2^e classe, auquel il a été promu par arrêté royal du 24 janvier 1839.

Les pièces du dossier établissent que le pétitionnaire a, par son expérience et par son zèle, contribué à l'organisation du 3^e régiment d'infanterie, et que depuis son entrée en Belgique il n'a cessé de servir avec dévouement et distinction.

Le Rapporteur,

HENOT.

Pour le Président,

EUG. DE SMET.